

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 octobre 2009 de M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, intitulée: «Combien de jours peut-on garer son vélo dans le garage intérieur de la gare Cornavin?»

TEXTE DE LA QUESTION

A plusieurs reprises, devant prendre le train, j'ai voulu garer mon vélo. Le garage débordait! Il me semble que celui-ci est squatté. L'an passé, Genève Roule le vidait régulièrement.

Ma question est: en 2009, combien de jours peut-on garer son vélo dans ce parking intérieur?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le parking pour les vélos Cornavin-Bagages est soumis à un règlement d'utilisation. Ce dernier stipule: «Le parking est autorisé pour une durée maximale de quatorze jours consécutifs. Passé ce délai, tout vélo resté inutilisé sera évacué selon le chiffre IV.»

L'association Genève Roule procède à un contrôle régulier et enlève les vélos ne respectant pas la règle.

Toutefois, en raison des travaux de transformation de la gare qui ont débuté le 18 janvier 2010, CFF Immobilier a résilié le bail donné à la Ville de Genève pour la location du local servant de garage à vélos, avec effet au 31 décembre 2010. La construction d'une vélostation provisoire est prévue pour l'été 2011. Elle se situera du côté de la place de Montbrillant et sera en mesure d'accueillir plus de 250 vélos, soit le triple de la capacité du local actuel. Des solutions pour proposer une offre en stationnement adéquate dans l'intervalle sont à l'étude.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 8 septembre 2010.